

DEPARTEMENT DE L'ALLIER  
ARRONDISSEMENT DE MOULINS  
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL-ASSAINISSEMENT COLLECTIF - OPTION 1

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle polyvalente de Noyant d'Allier à 9h00 sous la présidence de Monsieur DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Noyant</u>	PETIOT Yves CHEVENON Jacky*	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain RIBIER Sylvain
<u>Rocles</u>	GUILLOT Thierry	<u>Le Montet</u>	GRANSEIGNE Viviane

Absent excusé : LACOURT Véronique, TOURRET Marcelle

Absent :

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. DUGAT, Directeur du Syndicat  
Mme CHAUMEILLE Barbara, Responsable Administrative  
M. CLEMENT Jérémy, Responsable Technique  
M. CHABOT Mathieu, Responsable Assainissement

\*Suppléant

Séance du 15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de Mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à NOYANT D'ALLIER, sous la présidence de M. DETERNES Alain, Président du SYNDICAT MIXTE RIVE GAUCHE ALLIER

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	6	Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
12 février 2024

Date d'affichage
12 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__
----------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

et publication du

__/__/__
----------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

DEL 20240315027

Investissement

Dépenses : 318 010,00

Recettes : 366 685,00

Fonctionnement

Dépenses : 250 706,00

Recettes : 250 706,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	366 685,00	(dont 48 675,00 de RAR)
Recettes :	366 685,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	250 706,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	250 706,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président :  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NOYANT

Le Président A. DETERNES

